



DNB : organisation et attribution

publié le 03/06/2014 - mis à jour le 16/02/2015

Le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun et sanctionne la formation acquise au terme du collège. Il ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième : les deux décisions, attribution du diplôme et orientation, sont dissociées.

Pour en savoir plus cliquez sur [DNB](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.